

N° 2023-088

OBJET :

MSP de la Vallée d'Aulps et de la
Vallée du Brevon – Fixation de
nouveaux tarifs de location des
locaux professionnels

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 avril 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRE-NAT Maryse ;

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, GREVAT Jérôme, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Rebecca VERMANT à William CHALENCON,
- par Henri-Victor TOURNIER à Jean-Louis VUAGNOUX.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-président en charge de la santé rappelle aux membres du conseil communautaire que les locaux des MSP de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon sont actuellement loués à des professionnels de santé sur la base de tarifs qui avaient été fixés à l'ouverture des 2 établissements. Il fait part d'une demande faite par un des professionnels installé à la MSP de la Vallée d'Aulps quant à une diminution de 50 % de son loyer et propose d'accorder cette remise sur l'ensemble des loyers des locaux des 2 MSP.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de réduire de 25 % l'ensemble des loyers pratiqués actuellement pour les locaux professionnels des 2 MSP de la CCHC,
- fixe ces nouveaux loyers, à compter du 1^{er} juillet 2023, de la manière suivante :
 - MSP de la Vallée d'Aulps
 - Lot n° 1 – 106,56 € TTC
 - Lot n° 5 – 78,46 € TTC
 - Lot n° 6 – 411,00 € TTC
 - Lot n° 7 – 411,00 € TTC
 - Lot n° 9 – 65,38 € TTC
 - Lot n° 10 – 113,33 € TTC
 - MSP de la Vallée du Brevon
 - Lot n° 10 – 103,70 € HT
 - Lot n° 9 – 297,11 € HT
 - Lot n° 8 – 84,08 € HT
 - Lot n° 13 – 103,70 € HT
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux baux en cours ainsi que tous nouveaux baux dont la passation s'avérerait nécessaires.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

